



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 27 septembre 2012

Médiapost et Néopress autorisés à distribuer du courrier adressé : une décision lourde de conséquences pour le service public postal !

Par décision n° 2012-0951 en date du 24 juillet 2012, rendue par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, la société Mediapost est autorisée à offrir sur une durée de quinze ans, des prestations de services postaux relatifs aux envois de correspondance incluant la distribution.

Cette autorisation parue au journal officiel du 26 septembre 2012 faite suite à celle déjà attribuée à Neopress.

Ainsi donc, la Poste a fait la demande auprès de L'ARCEP de permettre à ses deux filiales Neopress et Mediapost d'exercer des services postaux relatifs aux envois et à la distribution de correspondances.

Cette décision est lourde de conséquences car elle donne la possibilité juridique de transférer le volume du courrier adressé hors de la maison mère vers les filiales avec toutes les incertitudes sur la pérennité des filiales au sein du groupe la Poste et sur les garanties sociales du personnel.

Par cette décision, les dirigeants de La Poste se donnent les mains libres pour un éventuel mouvement stratégique de la distribution du courrier qui viderait la sacoche des facteurs.

Alors que le plan de communication éhonté du Groupe La Poste sur les emplois n'a pas convaincu les postiers, les décisions stratégiques prises sur l'avenir du courrier vont à l'encontre du développement du Service Public.

Plus que jamais, l'intervention des postiers est nécessaire pour que ça change durablement à la Poste. Elle devra se poursuivre dans la cadre des futures négociations sur le contrat de service public entre la Poste et l'Etat et pour le plan stratégique 2013 – 2018.

D'ores et déjà, la journée d'action du 09 octobre 2012 doit permettre aux postiers de dire haut et fort que d'autres choix sont possibles et qu'il est temps pour l'Etat et pour les dirigeants de La Poste de changer le modèle économique et social de l'entreprise.